**F**



**CDIP/25/****9**

**ORIGINAL :** **anglais**

**DATE :** **30 mars 2020**

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt-cinquième session**

**Genève, 18 – 22 mai 2020**

# Bilan et liste d’activités proposées sur la propriété intellectuelle et le développement dans l’environnement numérique

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa vingt-troisième session tenue du 20 au 24 mai 2019, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a, lors de l’examen de la proposition présentée par la Fédération de Russie sur la propriété intellectuelle et le développement dans l’environnement numérique (document [CDIP/23/16](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=434323)), demandé au Secrétariat :

*“a) de procéder à un bilan dans le contexte de la numérisation des offices de propriété intellectuelle afin de recenser les besoins des pays en développement et des PMA en matière d’infrastructure dans les domaines de la sensibilisation, du renforcement des capacités des offices et institutions de propriété intellectuelle et de leur utilisation des technologies numériques pour automatiser et optimiser les procédures d’enregistrement et d’administration de la propriété intellectuelle;*

*“b) en fonction des conclusions de ce bilan, établir pour examen par le CDIP une liste d’activités proposées pour permettre la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action de l’OMPI pour le développement des groupes A et C, en particulier pour réduire la fracture numérique (recommandation n° 24), développer et améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures (recommandation n° 10), et promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement (recommandation n° 27).*

*“10.3 À sa vingt-cinquième session, le comité examinera les conclusions du bilan et la liste d’activités proposées afin de définir d’éventuels futurs projets du CDIP axés sur les besoins. Les États membres désireux de participer à ces projets et activités peuvent en informer le secrétariat du CDIP de l’OMPI ou présenter leurs éventuelles propositions au comité. Si des ressources financières ou un délai supplémentaires sont nécessaires pour mener à bien les activités visées aux alinéas a) et b) du paragraphe 10.2, le Secrétariat devra en informer le comité à sa vingt-quatrième session.”*

1. Le présent document contient les conclusions du bilan et la liste d’activités proposées visées dans la décision ci-dessus, pour examen par le CDIP.

### Bilan dans le contexte de la numérisation des offices de propriété intellectuelle

1. Comme indiqué dans l’exposé présenté par le Secrétariat de l’OMPI à la vingt-troisième session du CDIP[[1]](#footnote-2), plusieurs programmes de l’OMPI mettent en œuvre une vaste gamme d’activités pour répondre aux besoins en matière de renforcement des institutions de propriété intellectuelle, des lois sur la propriété intellectuelle et des capacités dans l’environnement numérique, ce qui requiert des solutions intersectorielles et un large éventail d’activités.
2. En se fondant sur les résultats des délibérations tenues lors de cette session, le Secrétariat a passé en revue, actualisé et détaillé les informations relatives aux activités pertinentes, et il a fourni des explications supplémentaires pour établir le bilan demandé qui figure ci-dessous.

#### Infrastructure juridique

##### Droit des brevets

1. Il existe un lien étroit entre les conditions juridiques de forme pour le traitement des demandes de titres de propriété industrielle, d’une part, et la conception technique des systèmes numérisés de dépôt et de traitement des demandes dans les offices de propriété intellectuelle, d’autre part.
2. Dans le domaine du droit des brevets, l’OMPI administre le Traité sur le droit des brevets qui, comme le Traité sur le droit des marques et le Traité de Singapour dans le domaine des marques, régit les conditions de forme relatives aux procédures devant les offices de propriété intellectuelle. Les obligations découlant de ces traités pourraient bien avoir des répercussions sur l’architecture des systèmes numérisés des offices de propriété intellectuelle. Par conséquent, les pays ayant l’intention d’adhérer à ces traités seraient bien inspirés d’examiner les questions juridiques et techniques de manière globale et complémentaire. Le Secrétariat de l’OMPI fournit aux États membres intéressés des informations juridiques et pratiques ciblées, ainsi que des conseils législatifs et de politique générale, en tenant dûment compte des priorités et des besoins particuliers des pays concernés, de l’équilibre des droits et obligations inhérents au système de propriété intellectuelle et des différences de niveaux de développement des États membres. La Division du droit des brevets a fourni des conseils législatifs à 25 pays et organismes régionaux au cours du dernier exercice biennal, selon la répartition suivante par région : Afrique (4), pays arabes (4), Asie et Pacifique (6), Amérique latine et Caraïbes (8), pays en transition et pays développés (3).
3. À la fin de 2019, le système de dépôt ePCT était proposé par 63 offices récepteurs et les documents déposés postérieurement peuvent être transmis par cet intermédiaire à 74 offices en leur qualité d’offices récepteurs ou d’administrations chargées de la recherche internationale ou de l’examen préliminaire international. Quelque 90 offices ont désormais accès aux services ePCT à l’intention des offices agissant en qualité d’offices récepteurs, d’administrations chargées de la recherche internationale ou d’offices désignés ou élus, dont 69 utilisant, en qualité d’offices récepteurs, les services ePCT fondés sur un navigateur comme outil principal du traitement des demandes internationales. Le service eSearchCopy est désormais utilisé dans 258 des 339 paires possibles d’offices récepteurs et d’administrations chargées de la recherche internationale lorsque ces fonctions ne sont pas remplies par le même office. Ces voies de transmission représentent presque 93% du volume total des transmissions de copies de recherche entre les différents offices.

##### Droit des marques et droit des dessins et modèles industriels

1. Afin d’améliorer la capacité des offices membres dans le domaine numérique aux fins du fonctionnement du système de Madrid, le Service d’enregistrement de Madrid a mis en place en 2019 une communication des données XML pour cinq offices (Brésil, Canada, Chine, Japon et Malaisie) et des services de dépôt électronique pour deux offices (Estonie, Lituanie). Des discussions sur la coopération dans ce domaine avec d’autres offices sont en cours.
2. En 2019 ont eu lieu dans le cadre du système de La Haye des échanges de données selon les normes relatives aux données de l’OMPI et par l’intermédiaire des services Web de l’Organisation, ainsi qu’un partage de données sources normalisées avec les offices aux fins de l’établissement de rapports ou d’analyses, en particulier avec les offices des nouvelles parties contractantes (Canada, Israël, Russie, Viet Nam) et les offices des parties contractantes actuelles (plus précisément le Japon et la République de Corée).
3. Au cours de l’exercice biennal 2018-2019, le Secrétariat a également fourni à 26 occasions des conseils législatifs et de politique générale ciblés dans le domaine du droit des marques et des dessins et modèles, compte tenu des besoins des pays concernés.

##### Législation sur le droit d’auteur et les droits connexes

1. Compte tenu du principe de la protection sans formalité établi par la Convention de Berne, certains États membres se fondent sur l’infrastructure du droit d’auteur pour faciliter l’accès à l’information sur les œuvres protégées par le droit d’auteur. L’OMPI fournit une assistance technique dans ce domaine, par exemple en transmettant des sources d’information sur les systèmes existants d’enregistrement volontaire du droit d’auteur et en organisant des activités de renforcement des capacités. Durant l’exercice biennal 2018-2019, des activités de renforcement des capacités portant notamment sur la question des systèmes d’enregistrement volontaire ont été organisées à l’intention de 15 États membres au total, pays en développement ou PMA.

##### Institut judiciaire de l’OMPI

1. En plus de fournir des conseils juridiques, le Secrétariat a amélioré les ressources juridiques relatives aux lois sur la propriété intellectuelle en prévoyant l’accès gratuit du public aux versions intégrales des lois sur la propriété intellectuelle en plusieurs langues dans la base de données WIPO Lex, permettant aux législateurs des pays en développement et des PMA de suivre et d’étudier de près l’évolution des lois sur la propriété intellectuelle dans le monde, y compris les dernières adaptations législatives pour répondre aux besoins de protection des actifs de propriété intellectuelle dans l’environnement numérique. Au cours de l’exercice biennal précédent, une trentaine de lois sur la propriété intellectuelle révisées en profondeur, qui émanaient de 22 pays dont 11 pays en développement ou PMA, ont été ajoutées dans WIPO Lex.
2. L’OMPI développe WIPO Lex pour inclure des jugements en matière de propriété intellectuelle dans la base de données mondiale qui donne accès gratuitement à des ressources juridiques sur la propriété intellectuelle dans le monde entier. L’objectif de la base de données WIPO Lex – Jugements est de mettre à disposition des informations et des données sur les systèmes judiciaires et les décisions en matière de propriété intellectuelle, en diffusant les décisions de justice importantes en matière de propriété intellectuelle, qui établissent des précédents ou des interprétations présentant un intérêt. Intégrée à l’interface WIPO Lex, qui existe en français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe, la base de données WIPO Lex – Jugements comprendra des données bibliographiques consultables pour tous les jugements référencés et un renvoi aux traités internationaux et aux lois nationales figurant dans WIPO Lex. Elle a été testée avec succès en 2019 auprès d’un certain nombre d’États membres (Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Espagne, Mexique, Pérou) et présentée à la vingt-quatrième session du CDIP, ainsi qu’au Forum 2019 de l’OMPI à l’intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle. La base de données WIPO Lex – Jugements devrait être proposée au public d’ici à la fin de l’année 2020.

#### Infrastructure technique

##### Administration des offices de propriété intellectuelle

1. La plupart des pays disposent désormais de technologies de communication modernes, comme l’Internet et la téléphonie mobile. Cependant, les offices de propriété intellectuelle des pays en développement et des PMA n’ont pas encore tous la possibilité d’utiliser des systèmes et des outils informatiques plus perfectionnés. Le manque de données numériques de qualité sur les droits nationaux de propriété intellectuelle demeure le premier obstacle à surmonter, car la disponibilité de données de propriété intellectuelle étrangères sous forme numérique ne permet pas aux acteurs locaux de l’innovation et de l’industrie créative de tirer pleinement parti de leurs avantages et de leurs intérêts.
2. Les offices de propriété intellectuelle ont en commun une série de processus opérationnels dont ils automatisent les flux de travail en établissant une gestion numérique des documents comprenant des étapes numériques pour la réception des demandes de titres de propriété intellectuelle déposées sous forme numérique, la gestion des flux de travail et des dossiers dans un environnement numérique, comme la recherche et l’examen, et la publication et la diffusion de données numériques de propriété intellectuelle pour un accès public. Toutes ces étapes nécessitent l’appui des systèmes informatiques qui traitent les données numériques de propriété intellectuelle selon un format et une structure normalisés; les États membres ont fait des efforts pour établir et actualiser des normes techniques de numérisation en tant que normes de l’OMPI. Une assistance dans ce domaine a été fournie par le Comité des normes de l’OMPI.

##### Numérisation des données de propriété intellectuelle et création de données techniquement normalisées relatives aux dossiers de propriété intellectuelle

1. Les normes de l’OMPI constituent un cadre commun pour les données, les informations et la documentation en matière de propriété intellectuelle permettant aux offices de propriété intellectuelle et aux autres parties prenantes du monde entier de travailler de manière plus efficace, coordonnée et rapide. Ce cadre favorise une meilleure diffusion de l’information en matière de propriété intellectuelle. En d’autres termes, les normes de l’OMPI aident les utilisateurs des systèmes de propriété intellectuelle à accéder plus facilement aux données et informations de propriété intellectuelle dans l’environnement numérique et à les utiliser plus efficacement.
2. Toutes les normes de l’OMPI sont élaborées à la suite de discussions entre des experts des offices de propriété intellectuelle et du secteur de la propriété intellectuelle sur la base des pratiques recommandées dans la communauté de la propriété intellectuelle. Une quinzaine d’équipes d’experts rattachées au Comité des normes de l’OMPI (CWS) jouent un rôle actif; la participation au CWS et aux équipes d’experts permet d’approfondir les connaissances sur les normes de l’OMPI, de savoir comment elles sont utilisées par les différents offices de propriété intellectuelle et de rendre compte de l’application des normes par les offices. La participation aux réunions du CWS de plusieurs délégués issus des pays en développement et des PMA a continué d’être financée durant les deux exercices biennaux afin de réduire le fossé entre les pays en matière de connaissances sur les normes techniques dans l’environnement numérique. Tenant compte de l’évaluation actuelle des nouvelles technologies, le CWS a récemment créé l’Équipe d’experts chargée de la chaîne de blocs et l’Équipe d’experts chargée de la transformation numérique. L’ensemble des États membres peut participer à toutes ces équipes d’experts.
3. Les normes de l’OMPI sont publiées dans le Manuel de l’OMPI figurant sur le site Web de l’Organisation afin que toute personne intéressée puisse les utiliser librement pour améliorer ses pratiques opérationnelles et son traitement des données en suivant les pratiques recommandées définies par les normes de l’OMPI. Pour réduire les disparités en matière de compréhension du rôle des normes de l’Organisation, le Secrétariat de l’OMPI a amélioré son site Web consacré aux normes et ses ressources, notamment la brochure sur les normes de l’OMPI en 2017.
4. La mise à disposition gratuite d’outils et de services de l’OMPI fonctionnant selon les normes pertinentes de l’Organisation constitue une aide pour l’application des normes de l’OMPI. Il s’agit, par exemple, du progiciel IPAS de l’OMPI pour les offices de propriété intellectuelle (voir ci-dessous), qui intègre les normes de l’OMPI en matière de structure et de format des données de propriété intellectuelle, et du logiciel WIPO Sequence pour la numérisation des données relatives au listage des séquences de nucléotides et d’acides aminés en format XML conformément à la norme ST.26 de l’OMPI aux fins du dépôt et du traitement des demandes de brevet contenant ce listage.

##### Aide à la création de données numériques de propriété intellectuelle

1. Le Secrétariat de l’OMPI doit répondre à la demande d’assistance technique pour la numérisation des données nationales de propriété intellectuelle des offices de propriété intellectuelle des pays en développement et des PMA qui n’ont peut-être pas les ressources et les compétences nécessaires pour établir leurs données sous forme numérique. Deux méthodes peuvent être suivies. L’une consiste à fournir aux offices de propriété intellectuelle le logiciel de reconnaissance optique des caractères (ROC) de l’OMPI et à former les fonctionnaires des offices pour qu’ils acquièrent les compétences et les connaissances nécessaires pour numériser eux-mêmes les données. L’autre réside dans la fourniture par le Secrétariat de l’OMPI, aux offices de propriété intellectuelle ayant une compétence informatique limitée, des services complets pour gérer un projet national de numérisation des données nationales de propriété intellectuelle. Cette méthode requiert souvent un investissement important en termes de temps et de ressources de la part du Secrétariat de l’OMPI et, si les ressources nationales sont insuffisantes, il est nécessaire de solliciter des contributions auprès d’autres États membres disposés à affecter des ressources extrabudgétaires aux projets.

###### Première méthode

1. L’OMPI utilise son logiciel de ROC mis au point en interne en 2006 pour créer les données numériques des demandes internationales initialement déposées sur papier ou sous forme de télécopie selon le PCT. Ce système a été conçu en adaptant la solution de ROC qui est numéro un sur le marché aux spécificités des documents de brevet et aux normes de l’OMPI, ce qui a permis à l’Organisation de mettre à disposition dans PATENTSCOPE les descriptions et les revendications des demandes PCT pour qu’elles puissent être consultées dans toutes les langues de publication, sauf l’arabe.
2. En 2017, l’OMPI a commencé à utiliser ce savoir-faire et ces technologies existant en interne pour aider les offices de propriété intellectuelle à numériser leurs données de propriété intellectuelle. À cette fin, l’OMPI a conclu un partenariat avec l’Office européen des brevets (OEB) afin d’aider les offices nationaux de propriété intellectuelle à produire des versions intégrales de qualité pour les fichiers courants de leurs publications en matière de brevets, et elle a proposé aux offices participants une adaptation de son système interne de reconnaissance optique des caractères, des services de formation et d’assistance et des licences de ROC. Les résultats de la reconnaissance optique des caractères sont des données de propriété intellectuelle numériques bien structurées, conformément aux normes de l’OMPI. D’avril 2017 à novembre 2019, six sessions de formation ont été organisées et 34 offices ont reçu le logiciel et suivi la formation.
3. Le partenariat fructueux avec l’OEB pour la numérisation des données européennes de propriété intellectuelle a débouché sur un projet exploratoire pour les pays en développement d’Amérique latine dans le cadre du projet LATIPAT. L’OMPI et l’OEB ont organisé une session de formation en Amérique latine en novembre 2018 durant laquelle 12 offices de propriété intellectuelle d’Amérique latine ont reçu une formation et le logiciel de ROC de l’OMPI.
4. Fin 2019, les offices ci-après avaient reçu l’assistance de l’OMPI : Albanie, Argentine, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Guatemala, Honduras, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Mexique, Norvège, Pérou, République dominicaine, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tunisie, Uruguay et OEAB.
5. Des discussions ont été engagées avec l’OEB pour étendre ce partenariat fructueux à la région de l’ASEAN en 2020 et l’Office israélien des brevets a également fait part de son souhait d’y participer.
6. En 2012, les directeurs de l’OEB, de l’Office espagnol des brevets et des marques et de l’OMPI ont signé un mémorandum d’accord sur le projet afin de promouvoir l’échange d’informations en matière de brevets dans le cadre de LATIPAT entre les offices de propriété intellectuelle des pays d’Amérique latine.
7. Depuis, les trois organisations et les offices de propriété intellectuelle d’Amérique latine collaborent pour tenir à jour une base de données régionale contenant les informations relatives aux demandes de brevet publiées et aux brevets délivrés dans les pays d’Amérique latine. Cette base de données donne accès aux informations sur les technologies brevetées de la région sous forme numérique et sert de plateforme de référence commune pour la publication d’informations en matière de brevets en Amérique latine. Quelque 16 offices de propriété intellectuelle d’Amérique latine participent activement au projet et envoient régulièrement leurs informations selon les normes internationales et les normes de l’OMPI, dans des formats reconnus au niveau international. Depuis la création de la plateforme PATENTSCOPE, ces informations figurent également dans cette base de données.
8. L’un des principaux objectifs de l’assistance fournie par l’OMPI aux offices de propriété intellectuelle participant au projet LATIPAT au cours des trois dernières années a été l’augmentation du volume de données en texte intégral, consultables sous forme numérique, sur les brevets publiés par ces offices. En novembre 2018, un séminaire de formation à LATIPAT a été organisé par l’OMPI et l’OEB à San José (Costa Rica), durant lequel le personnel de 12 offices de propriété intellectuelle d’Amérique latine a été formé et a obtenu le droit d’utiliser un système de ROC mis au point par l’OMPI pour la création de versions intégrales pour les demandes de brevet et les brevets publiés. Le séminaire visait à former le personnel de ces offices à la production de données de qualité en texte intégral et consultables pour inclusion dans PATENTSCOPE et ESPACENET. Des fonctionnaires des pays ci-après ont participé à la formation : Argentine, Brésil, Costa Rica, Cuba, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Pérou, République dominicaine et Uruguay.
9. Par conséquent, les offices de propriété intellectuelle des pays ci-après envoient régulièrement des données à l’OMPI et à l’OEB pour inclusion dans la base de données : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Pérou, République dominicaine et Uruguay. Les données en texte intégral produites avec le logiciel de reconnaissance optique des caractères par les offices de propriété intellectuelle de l’Argentine, du Costa Rica, de l’Équateur, du Honduras, du Mexique, de la République dominicaine et de l’Uruguay sont en cours de validation et les données de Cuba et du Pérou sont en cours de transmission et de mise en service.
10. En 2019, 16 pays participaient au projet et envoyaient des données bibliographiques et des fichiers PDF sur les demandes de brevet et les brevets publiés par les offices de propriété intellectuelle de ces pays. En août 2019, la base de données LATIPAT a enregistré plus de 2 900 000 données bibliographiques et plus de 2 270 000 données d’image relatives à des documents de brevet en texte intégral, sous forme numérique et en format PDF.

###### Deuxième méthode

1. Outre l’assistance fournie grâce à l’utilisation de son logiciel de reconnaissance optique des caractères, l’OMPI a également facilité la numérisation des données de propriété intellectuelle en collaborant avec certains offices de propriété intellectuelle afin de mettre à contribution les services informatiques locaux pour la numérisation des données nationales de propriété intellectuelle. Souvent, l’assistance de l’OMPI dépendait de la disponibilité de ressources extrabudgétaires constituées par l’Organisation avec les pays donateurs pour l’assistance technique dans le domaine du développement de l’infrastructure technique. Ci-après figure la liste des pays ayant bénéficié des ressources allouées par le Fonds fiduciaire du Japon pour la numérisation des données de propriété intellectuelle.

| Année | Pays | Volume de données de propriété intellectuelle numérisées | Dépenses en dollars É.-U. |
| --- | --- | --- | --- |
| 2017 | Brunéi Darussalam | Volume papier 40 000 – 50 000 pages (brevets 15%, dessins et modèles 5%, marques 80%); brevets 300 000 pages, marques 7 000 000 pages, dessins et modèles 10 000 pages | 75 344 |
| Laos | Brevets 110 000 pages; marques 1 000 000 pages; Dessins et modèles 17 5000 pages | 98 445 |
| Botswana | 37 095 dossiers pour des brevets, des marques et des dessins et modèles | 67 000 |
| Kenya | 820 000 pages de marques, brevets et dessins et modèles | 82 000 |
| ARIPO | 8231 pages de dossiers de brevet | 100 000 |
| 2018 | Namibie | 83 000 pages de dossiers de titres de propriété intellectuelle pour nettoyage et validation des données | 97 000 |
| Mozambique | 800 000 pages de documents de brevet numérisés | 95 000 |
| 2019 | Philippines | 1,2 million de pages numérisées pour les documents de brevet et 93 512 demandes de brevet pour nettoyage des données | 153 207 |
| Viet Nam (en cours) | 3 millions de documents de brevet numérisés | 200 000 |

##### Aide au développement de l’infrastructure technique et des systèmes informatiques dans les institutions de propriété intellectuelle

1. La disponibilité des données numériques de propriété intellectuelle ne suffit pas pour permettre aux offices de propriété intellectuelle de travailler dans l’environnement numérique. Il faut que le système informatique fonctionne efficacement et accepte les opérations pour les fichiers de propriété intellectuelle sous forme numérique. Le Secrétariat de l’OMPI a commencé à fournir son logiciel mis au point en interne pour le traitement des données et des fichiers numériques de propriété intellectuelle en 1999. Au fil des années, il a développé, étendu et amélioré le logiciel IPAS de l’OMPI pour l’administration des offices de propriété intellectuelle. Les dernières éditions de plusieurs applications logicielles sont regroupées dans le progiciel IPAS de l’OMPI pour les offices de propriété intellectuelle. Ces applications facilitent le traitement des demandes de droits de propriété intellectuelle en établissant un registre électronique, en contrôlant les processus relatifs aux flux de travail et les règles opérationnelles et en proposant des services en ligne aux utilisateurs locaux et internationaux. L’objectif général est d’améliorer le fonctionnement du système et la qualité des services. Le progiciel de l’OMPI à l’intention des offices de propriété intellectuelle ou des parties de celui-ci fonctionnent actuellement dans plus de 80 offices, dans toutes les régions du monde. L’OMPI propose ce service aux offices de propriété intellectuelle des pays en développement depuis plus de 15 ans. Les chiffres ci-dessous indiquent l’utilisation qui est faite du progiciel IPAS de l’OMPI pour les offices de propriété intellectuelle par les pays utilisateurs.



1. En outre, un projet d’optimisation des flux de travail financé par le Fonds fiduciaire du Japon a été mis en œuvre à l’intention de plusieurs pays de l’ASEAN depuis 2017, notamment le Cambodge, la Thaïlande, les Philippines et le Viet Nam. Le projet nécessite un examen approfondi des procédures administratives applicables et la modification des processus opérationnels afin de tirer parti de l’automatisation pour améliorer les performances et la prestation de services.
2. Durant la mise en œuvre du projet, des mesures ont été décidées et des responsables ont été nommés pour réaliser les activités dans les délais convenus. Des dispositions ont également été prises pour suivre l’état d’avancement de la mise en œuvre afin d’assurer la continuité. Des tableaux de mise en œuvre ont été établis et actualisés.
3. Le projet d’optimisation des flux de travail a permis d’optimiser les processus opérationnels pour l’administration des applications selon les exigences des offices. Avant l’examen, il fallait plusieurs mois à de nombreux offices pour saisir les données, numériser les documents relatifs aux demandes, enregistrer les informations de paiement et émettre des accusés de réception. Plusieurs offices de propriété intellectuelle ont gagné en efficacité grâce à la rationalisation des opérations. En outre, le projet d’optimisation des flux de travail a introduit d’autres améliorations. Celles-ci facilitent la tâche des déposants et sont conformes au cadre juridique. Parmi les principales améliorations figurent l’émission d’accusés de réception, la simplification des conditions requises pour les demandes, les demandes multiclasses, la publication hebdomadaire de la gazette et l’envoi de notifications par l’intermédiaire de la Base de données mondiale sur les marques en cas d’action de l’office ou de certificat prêt à être récupéré. D’autres modifications ont été apportées pour assurer le respect des conditions juridiques.

##### Aide en matière d’échange de données de propriété intellectuelle sur les plateformes mondiales de propriété intellectuelle; CASE et DAS.

1. WIPO CASE est une plateforme qui permet aux offices de propriété intellectuelle participants de partager l’information contenue dans les rapports de recherche et d’examen. L’objectif est d’améliorer la qualité et l’efficacité du processus de recherche et d’examen mené par les offices de brevets locaux et régionaux. Grâce au partage d’information, le temps nécessaire aux travaux d’examen dans les offices de propriété intellectuelle des pays en développement peut être réduit et la qualité des résultats de recherche améliorée.
2. Le Service d’accès numérique de l’OMPI (DAS)est un système électronique permettant aux offices de propriété intellectuelle participants d’échanger des documents de priorité et des documents similaires par des voies de communication sécurisées. Il permet aux déposants et aux offices de satisfaire aux exigences énoncées dans la Convention de Paris relatives à la certification dans un environnement électronique. S’il a déposé des demandes dans de nombreux pays, le déposant n’a pas à demander et à payer plusieurs versions papier des documents de priorité, ni à attendre qu’elles arrivent et à les envoyer à ses agents dans les différents pays pour qu’ils les transmettent aux offices intéressés. Le déposant n’a qu’à demander à l’office de premier dépôt de déposer ou d’enregistrer la demande établissant la priorité auprès du service (cette procédure peut être automatique dans certains cas) et décider ensuite de la mettre à la disposition des offices participants de deuxième dépôt par l’intermédiaire de ce service.

##### Renforcement des capacités pour la numérisation

1. Le Secrétariat de l’OMPI continue de proposer aux institutions de propriété intellectuelle une assistance technique et des activités de renforcement des capacités de manière intégrée, car la formation des utilisateurs des systèmes informatiques, des plateformes mondiales, des bases de données et d’autres infrastructures techniques exige une bonne connaissance des flux opérationnels et des systèmes informatiques dans l’environnement numérique. La liste d’activités ci-après présente un large éventail d’activités de renforcement des capacités étroitement liées à l’infrastructure technique des institutions de propriété intellectuelle, dont la mise en œuvre a été financée par le budget de l’OMPI et le Fonds fiduciaire du Japon.

| Année | Formation | Résultats |
| --- | --- | --- |
| 2017 | Formation sur IPAS pour PH, ID, KH | Approfondissement de la connaissance et de l’utilisation d’IPAS grâce à une formation pratique intensive |
| Atelier sur les technologies de l’information pour les pays de l’ASEAN à PH | Présentation des solutions de l’OMPI pour aider les pays de l’ASEAN à évoluer vers des services en ligne et renforcer leurs capacités pour l’utilisation d’IPAS, de WIPO File et de WIPO Publish |
| Atelier axé sur les opérations à l’intention des pays de l’ASEAN  | Promotion du partage du travail en matière de brevets et augmentation du nombre de membres participant à WIPO CASE afin de réduire la répétition des activités d’examen et d’augmenter la productivité |
| Formation sur IPAS au Bureau de l’OMPI à Singapour pour ID NP PNG LK | Formation aux technologies de l’information axée sur la mise en place, l’adaptation, et l’administration de WIPO IPAS, de ses modules d’appui et de WIPO Publish |
| Atelier de formation sur IPAS à Antigua | Amélioration des compétences techniques en matière de technologies de l’information concernant l’adaptation, la mise en place et l’administration de WIPO IPAS et de ses modules connexes d’automatisation |
| Formation régionale limitée sur IPAS à Genève | Meilleure compréhension de la mise en place, de l’adaptation et de l’administration de WIPO IPAS et de ses modules d’appui  |
| Formation régionale sur IPAS au Botswana | Renforcement de la capacité des examinateurs des marques à utiliser IPAS pour la recherche et l’examen |
| Formation sur IPAS pour les îles du Pacifique à Canberra | Amélioration des capacités des techniciens des offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne l’installation, la configuration et l’appui des solutions de l’OMPI à l’intention des offices de propriété intellectuelle pour l’administration de la propriété intellectuelle et les services en ligne |
| Atelier régional sur les technologies de l’information pour les pays arabes | Démonstration pour les personnes intéressées des systèmes et outils en ligne utilisés dans le cadre des services électroniques des offices |
| Atelier sur WIPO File à Genève | Amélioration des compétences techniques concernant l’adaptation, la mise en place et l’administration du système WIPO File  |
| 2018 | Atelier régional de formation sur les technologies de l’information à l’intention des pays de l’ASEAN et des pays voisins | Meilleure compréhension des services en ligne grâce à l’utilisation des solutions opérationnelles de l’OMPI à l’intention des offices de propriété intellectuelle  |
| Atelier sur les technologies de l’information à l’intention des pays de l’ASEAN en Malaisie | Présentation des solutions de l’OMPI pour aider les pays de l’ASEAN à évoluer vers des services en ligne et renforcer leurs capacités pour l’utilisation d’IPAS, de WIPO File et de WIPO Publish |
| Atelier de formation sur IPAS à l’intention de l’ASPAC | Amélioration des compétences techniques en matière de technologies de l’information concernant l’adaptation, la mise en place et l’administration de WIPO IPAS et de ses modules connexes d’automatisation |
| Formation régionale limitée sur IPAS en Jordanie | Meilleure compréhension de la mise en place, de l’adaptation et de l’administration de WIPO IPAS et de ses modules d’appui |
| Atelier sur IPAS pour les Caraïbes | Formation aux technologies de l’information axée sur la mise en place, l’adaptation, et l’administration de WIPO IPAS, de ses modules d’appui et de WIPO Publish |
| Atelier régional de l’OMPI au Zimbabwe | Renforcement de la capacité des examinateurs de brevets à utiliser IPAS pour la recherche et l’examen |
| Atelier régional sur les technologies de l’information pour les pays arabes | Démonstration pour les personnes intéressées des systèmes et outils en ligne utilisés dans le cadre des services électroniques des offices |
| 2019 | Atelier sous-régional de l’OMPI sur les technologies de l’information et formation axée sur les opérations | Meilleure compréhension des services en ligne grâce à l’utilisation des solutions opérationnelles de l’OMPI à l’intention des offices de propriété intellectuelle |
| Atelier sur les technologies de l’information à l’intention des pays de l’ASEAN au Viet Nam | Renforcement des connaissances et des compétences techniques concernant l’utilisation de WIPO IPAS en vue de la fourniture de services en ligne aux clients |
| Atelier pour les pays insulaires du Pacifique à Canberra | Amélioration des capacités des techniciens des offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne l’installation, la configuration et l’appui des solutions de l’OMPI à l’intention des offices de propriété intellectuelle pour l’administration de la propriété intellectuelle et les services en ligne |
| Formation régionale limitée sur IPAS en Jordanie | Meilleure compréhension concernant la mise en place, l’adaptation et l’administration de WIPO IPAS et de ses modules d’appui |
| Atelier régional pour les Caraïbes en Jamaïque | Approfondissement de la connaissance et de l’utilisation d’IPAS grâce à une formation pratique intensive |
| Atelier régional en République-Unie de Tanzanie | Renforcement de la capacité des examinateurs de brevets à utiliser IPAS pour la recherche et l’examen |
| Atelier régional de l’OMPI sur les technologies de l’information pour les pays arabes – Oman | Démonstration pour les personnes intéressées des systèmes et outils en ligne utilisés dans le cadre des services électroniques des offices |

##### Accès aux données numériques sur la science et la technologie et sur la propriété intellectuelle disponibles dans les bases de données commerciales

1. À la suite des discussions tenues et des recommandations du Plan d’action de l’OMPI pour le développement, l’Organisation a créé plusieurs projets de partenariat dans ce domaine. Le Programme d’accès à la recherche pour le développement et l’innovation (ARDI) de l’OMPI s’inscrit dans le cadre d’un partenariat public-privé avec certains des plus grands éditeurs scientifiques et techniques du monde qui fournissent un accès gratuit ou à bas prix à plus de 8000 revues scientifiques et techniques par abonnement et à plus de 34 000 livres électroniques et ouvrages de référence dans 125 pays en développement et PMA. Il est également membre du partenariat Research4Life, ainsi que des programmes administrés par l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) et l’Organisation internationale du Travail (OIT) qui proposent tous des contenus dans leurs domaines de spécialisation respectifs. Le nombre d’institutions participant au programme ARDI est passé à 2300 l’année dernière (voir les chiffres ci-dessous). Au total, plus de 10 000 institutions sont enregistrées auprès de Research4Life, donnant accès à plus de 23 000 revues et plus de 86 000 livres et ouvrages de référence.
2. Un autre programme de partenariat public-privé avec neuf des plus grands fournisseurs de bases de données sur les brevets au niveau mondial, le programme relatif à l’accès à l’information spécialisée en matière de brevets (ASPI) de l’OMPI, fournit un accès gratuit ou à bas prix à plus de 140 institutions inscrites de 51 pays en développement et PMA pour des services commerciaux de recherche et d’analyse en matière de brevets. Les bases de données commerciales sur les brevets fournissent des outils de recherche et d’analyse plus sophistiqués que les bases de données gratuites sur les brevets.
3. Un autre programme dont le lancement par le Secrétariat a été guidé par les recommandations du Plan d’action de l’OMPI pour le développement est celui des centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI). Il vise à renforcer un aspect institutionnel de chaque pays afin d’utiliser au mieux les données numériques sur la science, la technologie et la propriété intellectuelle et de procéder à la recherche et à l’extraction optimales de ces données.
4. Les CATI visent à promouvoir et à favoriser l’accès à l’information technologique et à fournir des services connexes d’appui à l’innovation, qui vont de la recherche technologique de base aux services d’analyse à valeur ajoutée destinés à aider les inventeurs, les chercheurs et les entrepreneurs à exploiter leur potentiel en matière d’innovation. Depuis le lancement, en 2009, du programme de l’OMPI consacré aux CATI, des projets nationaux ont été officiellement mis en œuvre dans 80 États membres avec presque 900 CATI situés dans des institutions telles que des universités et des centres de recherche et plus de 1,2 million de demandes reçues l’an dernier.
5. Le nombre de types de services différents a également augmenté ces dernières années, allant du simple accès aux bases de données, avec l’aide à la recherche et à l’analyse des résultats, à l’assistance et aux conseils en matière de gestion de la propriété intellectuelle pour la concession de licences, le transfert de technologies, la commercialisation, la rédaction et le traitement des demandes de brevet. Les chiffres ci-dessous montrent la croissance de ces différents services au cours des quatre dernières années.



1. La formation dispensée par l’OMPI favorise le développement des connaissances et des compétences du personnel des CATI en renforçant leur capacité à fournir une série de services de qualité. La formation comprend des ateliers et des séminaires sur place, l’accent étant mis sur la formation des formateurs et l’apprentissage à distance effectué en coopération avec l’Académie de l’OMPI. Les sujets traités incluent : les notions de base et les compétences en matière de recherche de brevets; les différents types de recherche en matière de brevets, y compris l’état de la technique, la nouveauté et la liberté d’exploitation; ainsi que l’analyse des brevets. Les chiffres ci-dessous indiquent le nombre de conférences nationales et régionales tenues au cours des dernières années.



1. Un certain nombre de publications et de ressources d’apprentissage ont été mises au point pour les utilisateurs de l’information en matière de brevets en général et pour le personnel des CATI en particulier, pour leur permettre d’accéder aux technologies identifiées dans les bases de données et de les utiliser pour mettre au point des produits et des services à commercialiser. Ces ressources incluent un didacticiel interactif en ligne pour aider les innovateurs à utiliser la quantité considérable d’informations techniques disponibles dans les documents de brevet, ainsi que des guides d’identification et d’exploitation des inventions relevant du domaine public, grâce à des recherches sur la liberté d’exploitation et à des processus de création de nouveaux produits.
2. De plus, les cartographies de brevets fournissent des informations techniques et commerciales pertinentes pour une technologie spécifique dans une région ou un pays donné afin de contribuer à des discussions de politique générale éclairées, à la planification stratégique de la recherche ou au transfert de technologies. Une base de données consultable contient plus de 215 cartographies de brevets de l’OMPI et d’autres organisations. Les cartographies de brevets établies entre 2011 et 2018 suscitent l’intérêt des utilisateurs de l’information en matière de brevets qui ont effectué 40 096 téléchargements en format PDF en 2019. Afin de renforcer les capacités des CATI à fournir des services d’analyse des brevets, des orientations pour la rédaction des cartographies de brevets, un manuel sur l’utilisation d’outils open-source aux fins de l’analyse des brevets et un manuel sur l’analyse des brevets ont été mis au point pour servir de matériel de formation supplémentaire sur l’analyse des brevets.
3. Le premier numéro de la nouvelle publication phare de l’OMPI sur les tendances technologiques (WITT) fondée sur l’analyse des brevets, numéro qui est consacré à l’intelligence artificielle, a été publié le 31 janvier 2019. Cette nouvelle publication est fondée sur une cartographie de brevets et enrichie par des données non-brevet et des contributions de grands experts mondiaux sur les sujets traités. Elle fournit aux décideurs en matière d’innovation et de politique une vue d’ensemble des technologies concernées, en la mettant en contexte avec les débats politiques et d’autres questions connexes, favorisant ainsi une approche plus globale de la prise de décision. En outre, la publication présentait les technologies d’une manière compréhensible pour un public non averti ayant besoin de maîtriser certaines questions techniques, tout en fournissant une méthode de pointe pour la recherche en matière de brevets dans le domaine concerné. Le premier numéro de la publication de l’OMPI sur les tendances technologiques a été téléchargé 96 907 fois en 2019 et a représenté l’une des publications de l’OMPI les plus citées, alors que la rédaction du deuxième numéro, qui est consacré aux technologies d’assistance et sera publié en 2020, a commencé en 2019.

##### Nouvelles technologies telles que l’intelligence artificielle et l’approche non exclusive de l’OMPI

1. L’OMPI est déterminée à contribuer à la réduction de la fracture numérique mondiale, qui se creuse en raison de l’utilisation accélérée de nouvelles technologies comme l’intelligence artificielle. En investissant dans une intelligence artificielle innovante pour améliorer l’administration de la propriété intellectuelle, elle a mis au point une série d’outils d’intelligence artificielle qui répondent aux normes les plus élevées. L’OMPI continuera de fournir gratuitement ces outils aux États membres, notamment aux pays en développement et aux PMA, car ils permettent d’améliorer l’administration des offices de propriété intellectuelle et l’accès à l’information en matière de propriété intellectuelle dans l’environnement numérique.
2. Grâce au Centre d’application des technologies de pointe (ATAC) de la Division des bases de données mondiales et à son équipe chargée des bases de données mondiales sur les marques et sur les dessins et modèles, des outils d’intelligence artificielle de rang mondial qui ont été mis au point en interne sont actuellement utilisés par l’OMPI, d’autres offices de propriété intellectuelle et d’autres organisations internationales telles que le réseau des Nations Unies. Il s’agit notamment des outils suivants :
	1. WIPO Translate (traduction automatique neuronale);
	2. Outil de recherche de marques de l’OMPI par reconnaissance d’images (images similaires en termes de forme, de couleur, de composition et de concept);
	3. WIPO Speech-to-text (transcription de la langue naturelle à partir d’enregistrements audio et vidéo).
3. La plupart des outils d’intelligence artificielle de l’OMPI sont à la disposition du public en ligne ou par l’intermédiaire d’API, augmentant l’accessibilité. L’OMPI fournit ces outils à la communauté internationale dans le cadre d’accords de licence et de partenariat. Ces accords sont établis selon des conditions généreuses afin de partager largement l’innovation tout en récupérant une partie de l’investissement initial et des coûts opérationnels pour l’Organisation. L’OMPI continuera de contribuer à l’amélioration de l’accès des pays en développement et des PMA aux nouvelles technologies numériques et aux outils qu’elles rendent possibles, tels que les outils d’intelligence artificielle.

### Liste d’activités proposées

1. Sur la base du bilan et de l’évaluation de ces activités, présentés aux États membres lors de l’examen du programme et budget de l’OMPI pour cet exercice biennal, le Secrétariat de l’OMPI suggère la liste ci-après d’activités proposées pour permettre la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action de l’OMPI pour le développement des groupes A et C, visant spécifiquement à réduire la fracture numérique (recommandation n° 24), à améliorer les capacités institutionnelles nationales en matière de propriété intellectuelle par le développement des infrastructures (recommandation n° 10) et à promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement (recommandation n° 27) :
2. Fourniture d’avis juridiques et d’informations pertinentes aux pays en développement et aux PMA aux fins de leur législation sur la propriété intellectuelle dans l’environnement numérique;
3. Amélioration des ressources d’information et de la coopération internationale entre les institutions judiciaires en matière de propriété intellectuelle;
4. Fourniture d’une assistance aux offices de propriété intellectuelle des pays en développement et des PMA pour l’échange de données numériques aux fins du fonctionnement des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye;
5. Fourniture d’une assistance aux offices de propriété intellectuelle pour la numérisation des données de propriété intellectuelle afin de réduire la fracture numérique dans le domaine de la propriété intellectuelle;
6. Assistance technique et renforcement des capacités pour les offices de propriété intellectuelle en proposant des logiciels mis au point en interne par l’OMPI, des outils informatiques, des outils fondés sur l’intelligence artificielle, des plateformes informatiques, une réorganisation des flux de travail adaptée au traitement des données numériques et une formation au transfert de connaissances;
7. Aide au renforcement des institutions pour réduire la fracture numérique et technologique grâce aux CATI et à leurs services connexes.
8. *Le CDIP est invité à examiner les informations contenues dans le présent document.*

[Fin du document]

1. <https://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/cdip_23/cdip_23_presentation.pdf>. [↑](#footnote-ref-2)